



COLLIARD Dominique
419 Bd Wilson
Le Pavillon – n°101
73100 Aix les Bains

Conditions générales de vente

Article 1 - Réservation.

Les demandes de stage peuvent être faites :

- par téléphone ou par envoi d'un formulaire demande de réservation pris sur une brochure.
- Par Internet sur notre site www.aquaperla.com
Une proposition de stage sera alors expédiée. Elle récapitulera les dates, lieu, nombre de participants, durée, prix et conditions de stage, montant de l'acompte à verser.

Article 2 - Conditions de stage.

En règle générale les stages ont une durée entre 1 et 6 jours, sauf exception mentionnée lors du devis.

Le matériel de pêche, le transport sur les sites de pêche sont à la charge du prestataire. Les boissons ainsi que les droits de pêche sont à la charge du client (sauf exception signalée dans le devis). Une caution peut être demandée lors du prêt de matériel ; elle sera restituée au départ après contrôle du matériel.

Article 3 - Prestation.

Le contenu des prestations et des conditions particulières à chaque type de stage est précisé dans nos différentes brochures et tarifs. Les animations gratuites dans la liste des prestations et qui ne seraient pas assurées à la suite d'incidents de quelque nature que ce soit ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Article 4 - Tarifs.

Les tarifs sont présentés dans le cadre d'un produit ou d'un stage. Les stages écourtés ne donnent lieu à aucun remboursement. Les prestations supplémentaires découlant d'une prolongation de stage pour quelque motif que ce soit sont à la charge du client. Elles sont facturées sur la base du tarif applicable pendant la période tarifaire considérée. Nos tarifs ne tiennent pas compte des taxes de séjour perçues au profit des collectivités publiques.

Article 5 - Frais de stage.

Le prix du stage et le montant de l'acompte (**égal à 25% du montant du stage**) sont précisés sur le devis. Le solde du stage devra être versé au **plus tard 10 jours avant le début du stage. Le paiement de l'acompte vaudra acceptation pour le client de la proposition de stage et des conditions générales de vente** ci-dessus.

Le non respect des délais de paiement entraînera l'annulation de la réservation.

Article 6 - Modifications de stage.

Toute modification de stage en terme de date, de durée, de lieu, de participation, doit faire l'objet d'un accord préalable et adressé par courrier. Une réduction de la durée de stage pourra entraîner l'application de frais d'annulation (voir article n°7).

Article 7 – Annulation de stage.

Du fait du client

Vous pouvez être contraint de renoncer à votre stage. Votre demande d'annulation devra nous être notifiée par courrier, la date de réception valant date d'annulation, nous retenons sur le pris total du stage avant le début du stage :

- 10% si vous annulez entre 59 et 30 jours inclus
- 25% si vous annulez entre 29 et 15 jours inclus
- 50% si vous annulez entre 14 et 8 jours inclus
- 75% si vous annulez entre 7 et 3 jours inclus
- 100% si vous annulez moins de 3 jours (ou en cas de non arrivée)

En cas de non paiement aux dates d'exigibilité de l'acompte ou du solde du stage, la réservation sera considérée comme annulée du fait du client.

Du fait du prestataire

En cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté, le prestataire se réserve le droit de modifier ses prestations ou d'annuler les stages. Dans ce cas, le client aura la possibilité d'annuler son stage sans que soient appliquées les conditions d'annulation. Les sommes versées au titre des stages seront remboursées intégralement.

Le prestataire se réserve le droit d'annuler un stage collectif, si le nombre de participants indiqués dans son devis n'est pas atteint au plus tard 15 jours avant son début. Une autre proposition sera alors faite au client. Si cette dernière n'était pas acceptée, toute somme versée par le client lui serait remboursée.

Article 8 – Heures de rendez vous.

Les heures de rendez vous aux clients doivent être respectées, notamment au cours des stages collectifs. Les retardataires s'exposent aux inconvénients qui pourraient résulter de leur manque d'exactitude (obligation de rejoindre un lieu ou point de rencontre par leurs propres moyens sans remboursement des frais de transport...)

Article 9 – Formalités administratives et sanitaires.

Nous vous conseillons de vous assurer que vous êtes en règle avec les formalités de police de la pêche et de l'eau, de douane et de santé pour votre stage.

Article 10 – Assurances.

Le prestataire Dominique COLLIARD est titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile ainsi que de transport, contracté auprès de MAAF Assurances n° de police :

73059460 S 001

73201638 U

Article 11 – Réclamations.

Les réclamations de nature commerciales ou relatives à la qualité des prestations devront être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 30 jours après la date de fin de stage à :

COLLIARD Dominique

419 Bd Wilson

73100 Aix les Bains

Les réclamations mettant en jeu les assurances dommages ou responsabilité du prestataire ne seront admises que dans la mesure où elles auront fait l'objet d'une réclamation avant votre départ.

Le fait de soumettre une demande de stage implique l'adhésion complète à nos conditions générales de vente :

COLLIARD Dominique

419 Bd Wilson

73100 Aix les Bains

Agrément Ministère de la Jeunesse et des Sports – Carte Professionnelle n°

ES739906840

N° SIRET 40164927200036

Code NAF/APE 804D